



Règlement du concours de dessin de Noël 2021

ARTICLE 1

La commune de Sévérac d'Aveyron, organise un concours de dessin du 29 novembre au 17 décembre 2021. Cette année, nous proposons le thème suivant : « Ce que j'aime à Noël ». Son objectif est d'illustrer par le dessin la magie de Noël et ce que représente Noël aux yeux des enfants Sévéragais.

ARTICLE 2

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants entre 3 et 10 ans (jusqu'au CM2) résidents sur la commune de Sévérac d'Aveyron. La participation à ce concours est gratuite.
Un seul dessin par enfant est autorisé.

ARTICLE 3

Les dessins doivent être réalisés sur un format A4.

ARTICLE 4

Au dos du dessin devra figurer : le nom, prénom, et âge de l'enfant ainsi que le nom, prénom, adresse et signatures des parents valant autorisation à participer au concours. Le dessin devra être envoyé ou déposé à la mairie, 9 rue Serge Duhourquet 12150 Sévérac d'Aveyron, avant le 17 décembre 2021.

Les résultats et la remise des récompenses auront lieu le jour de la cérémonie des vœux du Maire, le vendredi 7 janvier à la salle des fêtes de Lapanouse.* Les enfants sont invités à venir chercher leur lot de participation ce jour là ou, à défaut, en mairie avant le 30 janvier 2022.

ARTICLE 5

Trois dessins seront sélectionnés par les membres du jury pour leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème. Le jury sera composé des résidents de l'EHPAD Gloriande de Sévérac le château.

ARTICLE 6

Les dessins gagnants illustreront la carte de vœux pour la nouvelle année 2022 de la Mairie de Sévérac d'Aveyron. Chaque participant sera récompensé.
Tous les dessins seront exposés à la mairie.

ARTICLE 7

La mairie se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du jeu et de publier l'identité des gagnants.

ARTICLE 8

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

* suivant le contexte sanitaire en vigueur

